

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)

A photograph of a man with a beard and short brown hair, wearing a light blue t-shirt, carrying a young child with blonde hair on his shoulders. They are standing in front of a two-story house with a grey roof and white window frames. The scene is set outdoors with trees and a clear sky in the background.

Faire
le bilan et
planifier sa
renovation

Votre aide à la décision

À propos du CECB

Pour une évaluation de la qualité
et du potentiel des bâtiments

Qu'est-ce que le CECB ?

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), identique pour toute la Suisse, évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂. Le CECB Plus comprend le CECB et y ajoute un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique.

Domaines d'utilisation

L'établissement d'un CECB est possible aussi bien pour les immeubles résidentiels que pour les bâtiments administratifs ou scolaires, les hôtels, les commerces, les restaurants ou les affectations mixtes de ces catégories.

La méthodologie

Grâce à un outil en ligne, l'expert·e CECB évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂ dans sept classes allant de A à G.

Classe	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
A	Excellente isolation thermique (toit, façade, cave), fenêtres avec triple vitrage (par ex. Minergie-P)	Installations techniques du bâtiment à haut rendement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces ; utilisation d'énergies renouvelables et production propre d'électricité (par ex. Minergie-A)	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .
B	Nouvelles constructions satisfaisant aux critères de la catégorie B selon la législation en vigueur	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par ex. modèles de rénovation Minergie)	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO ₂ , par exemple pour couvrir les pointes de charge.
C	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète (par ex. avec modèles de rénovation Minergie)	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent combiné avec l'utilisation d'énergies renouvelables	Le bâtiment émet peu de CO ₂ , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pointes de consommation par énergie fossile.
D	Bâtiment ancien ayant bénéficié ultérieurement d'une bonne isolation, mais avec des ponts thermiques subsistants	Bâtiment largement réhabilité, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans recours à des énergies renouvelables	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO ₂ . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
E	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, y.c. avec nouveaux vitrages isolants	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et évent. de nouveaux appareils et éclairage	Le bâtiment émet beaucoup de CO ₂ , par exemple en raison d'un chauffage purement fossile (mazout ou gaz) ou d'une enveloppe de bâtiment jugée insuffisante.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.)	Le bâtiment émet trop de CO ₂ et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
G	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation ultérieure insuffisante, avec fort potentiel de rénovation	Bâtiment ancien avec installations techniques dépassées, sans énergies renouvelables, et avec fort potentiel d'amélioration	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO ₂ . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Les offres de l'association CECB

Nos expertes et experts CECB établissent l'étiquette-énergie officielle et le rapport de conseil

L'association CECB a pour objectifs le développement, la diffusion, la gestion, le contrôle et la promotion d'un système suisse uniforme de certificat énergétique des bâtiments, conformément à la loi sur l'énergie.

Le CECB

Le produit de base, le CECB, est l'étiquette-énergie officielle des cantons et est constitué d'un document de quatre pages qui indique la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂, et ce, sur une échelle de sept classes (A à G).

Le CECB Plus

Le CECB Plus ajoute au CECB un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique.

Le CECB Nouveau bâtiment

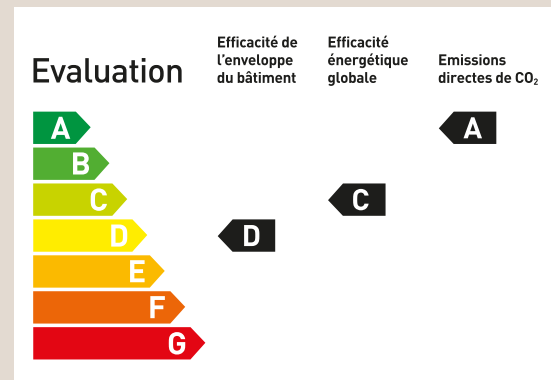
Le CECB Nouveau bâtiment fixe les valeurs cibles d'efficacité énergétique à atteindre dans le cadre de la planification pour une construction neuve ou de remplacement.

Expertes et experts CECB

L'association CECB certifie des expert·e·s pour l'établissement des certificats énergétiques et des rapports de conseils. La liste de ces expert·e·s est disponible sur :

www.cecb.ch/trouver-des-experts

Les trois échelles du certificat énergétique des bâtiments



En plus des échelles d'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et du bilan énergétique global en vigueur depuis 2009, le CECB présente depuis 2023 les émissions directes de CO₂ que le bâtiment produit sur place (combustibles fossiles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire).

En route vers le CECB

La rénovation en neuf étapes

1

Reconnaître le besoin d'agir

Les mesures de rénovation de l'enveloppe thermique et des installations techniques du bâtiment permettent de réduire considérablement les besoins en énergie et les émissions de CO₂.

2

Sélectionner des expertes et des experts CECB

Sur le site internet de l'association CECB, sous « Expert·e·s », vous trouverez les expert·e·s CECB de votre région en rentrant votre code postal.

3

Demander des devis et choisir son expert·e

Le coût de l'établissement du CECB et du CECB Plus peut varier largement en fonction du bâtiment, de la région et de l'expert·e lui·elle-même. Il est donc recommandé de solliciter une ou plusieurs propositions de prix avec le détail des prestations proposées.

4

Clarifier les possibilités de financement

Les cantons et les communes soutiennent parfois, par des aides financières, l'établissement du CECB, du CECB Plus, ainsi que la rénovation des bâtiments. Ces aides doivent être demandées avec suffisamment d'avance ; contactez votre expert·e CECB ou votre service cantonal de l'énergie.

5

Relever les caractéristiques de son bâtiment

L'établissement d'un CECB présuppose une connaissance des caractéristiques énergétiques de votre bâtiment. À cet effet, votre expert·e CECB procédera personnellement à la visite de votre bien.

6

Etablir le CECB ou le CECB Plus

L'expert·e établit le document CECB à l'aide de l'outil CECB. Le certificat énergétique des bâtiments est enregistré dans une base de données où il peut être consulté pendant sa durée de validité, soit dix ans au maximum.

7

Discuter et déterminer les suites à donner

Il est recommandé de discuter les résultats de l'évaluation et les conseils prodigués avec votre expert·e pour décider de la suite à donner.

8

Décider de la variante de rénovation – autorisation et planification

Sur la base des conseils de l'expert·e CECB, les maîtres d'ouvrage choisissent une variante de rénovation. Il s'agit alors de passer à la phase de planification : vérifier l'obligation d'obtenir un permis de construire, établir les plans éventuels, demander les subventions, assurer le financement et réaliser les appels d'offres. Vous trouverez les expert·e·s CECB qui proposent une planification professionnelle de la rénovation sur www.cecb.ch/trouver-des-experts.

9

Commencer les travaux

Le financement est assuré, les subventions sont accordées et les mandats sont adjugés : les travaux peuvent démarrer. Pour les rénovations de grande envergure, nous recommandons de faire appel à une direction des travaux professionnelle (www.cecb.ch/trouver-des-experts), qui sera responsable de la qualité, des coûts et du calendrier. Il est important que la mise en œuvre et la documentation de la rénovation soient soignées pour que les subventions puissent être versées.

Valeur ajoutée du CECB Plus

Faire le bilan, identifier le potentiel
et profiter de subventions

Déterminer l'état d'un bâtiment

Le CECB permet d'établir et de documenter l'état de l'enveloppe et des installations techniques d'un bâtiment. Vous pourrez ainsi comparer les besoins en énergie et les émissions directes de CO₂ de votre immeuble avec ceux d'autres bâtiments.

Planifier votre rénovation

Le CECB Plus vous prodiguera des recommandations sur la meilleure façon de rénover énergétiquement votre bâtiment. Les options sont adaptées à vos besoins et sont combinables avec les modèles de rénovation Minergie.

Simple et bon marché

Avec le CECB Plus, vous disposez ainsi, de façon simple et peu coûteuse, d'une base de décision pour la rénovation énergétique de votre bien foncier.

Qualité et neutralité

La rénovation énergétique d'un bien foncier exige du professionnalisme et de l'expérience. Les expert-e-s CECB ont une formation et une expérience reconnues et connaissent parfaitement l'outil CECB. Ils suivent régulièrement des formations continues et donnent des conseils neutres et indépendants.

Bénéficiaire de subventions

Le CECB Plus comprend une estimation des coûts d'investissement et des économies d'énergie possibles. Des recommandations y sont intégrées sur la meilleure façon de pouvoir bénéficier des aides financières. Grâce au CECB Plus, il est fréquent de bénéficier de meilleures conditions pour les prêts hypothécaires.

Contribution envers la société

La réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique permettent à chacun d'assumer une partie non négligeable de ses responsabilités sociales.

Avant



Après



Source des images : SuisseÉnergie



Certificat énergétique
cantonal des bâtiments

Contact

Veillez vous adresser directement à un·e expert·e CECB que vous pouvez choisir sur www.cecb.ch/trouver-des-experts en fonction de votre code postal.

Pour les questions d'ordre général, veuillez contacter :

CECB Agence romande
Av. de Pratifori 24C, 1950 Sion
T +41 27 205 70 16
cecb@cecb.ch
www.cecb.ch

Informations supplémentaires

www.cecb.ch

Toutes les informations portant sur le CECB et la liste des expert·e·s CECB.

www.endk.ch/fr

Informations supplémentaires sur les programmes de subventions et la politique énergétique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, ainsi qu'un lien vers le site internet du service de l'énergie de votre canton.

www.suisseenergie.ch

Le programme SuisseÉnergie de l'Office fédéral de l'énergie fournit des informations et des conseils détaillés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

www.minergie.ch

Informations sur les labels Minergie et sur leur synergie avec le CECB (modèles de rénovation), avec des conseils sur les aspects relevant du confort et de la qualité dans la construction.

www.hev-schweiz.ch

L'Association des propriétaires fonciers informe en particulier sur les aspects financiers et juridiques de la rénovation immobilière.

Avec le soutien de



Konferenz Kantonaler Energiedirektoren
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Conferenza dals directurs chantunals d'energia